

SESSION SPÉCIALE – 18 AOÛT 2014

Procès-verbal de la session spéciale des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, à Chelsea, Québec, le 18 août 2014 à 19 h 30, sous la présidence de la mairesse Caryl Green et à laquelle étaient présents les conseillères Elizabeth Macfie et Barbara Martin et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Jean-Paul Leduc et Yves Béthencourt.

Étaient aussi présents Charles Ricard, directeur général/secrétaire-trésorier

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

231-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Yves Béthencourt résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

232-14

OFFRE DE SERVICE – CADRE FINANCIER 2014-2018 DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

ATTENDU QUE la municipalité de Chelsea a octroyé un mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la préparation d'un rapport concernant le cadre financier 2014-2018;

ATTENDU QUE la résolution no.157-14 prévoit une présentation publique du rapport le 10 septembre 2014;

ATTENDU QU'une grande partie de la population est anglophone et qu'une traduction du rapport est requise;

ATTENDU QU'une offre de service a été reçue de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'élaboration d'une présentation du cadre financier 2014-2018 et pour la présentation publique du 10 septembre 2014;

ATTENDU QUE le montant de l'offre de service est de 2500.00\$ (plus taxes);

ATTENDU QUE cette dépense n'est pas prévue au budget;

SESSION SPÉCIALE – 18 AOÛT 2014

232-14 (suite)

OFFRE DE SERVICE – CADRE FINANCIER 2014-2018 DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

ATTENDU QU'une somme de 9 075\$ a été budgétée pour une planification stratégique et que cette dernière ne sera pas effectuée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Barbara Martin, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que ce conseil accepte l'offre de service et autorise la dépense nette de 2500.00\$ (plus taxes) à même le poste budgétaire 02-130-01-419 (Honoraires professionnels autres- plan stratégique);

QUE le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

233-14

INFRASTRUCTURES SECTEUR CENTRE-VILLAGE – ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION POUR FINS MUNICIPALES SOIT LA CONSTRUCTION ET L'OPÉRATION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ET LES CONDUITES ET D'UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET LES CONDUITS

ATTENDU QUE la municipalité de Chelsea a décrété la construction d'un réseau d'égout sanitaires et la construction d'un réseau de distribution d'eau potable par ses règlements 823-12, 824-12, 825-12 et 835-12 pour le centre-village ;

ATTENDU QUE il est nécessaire de procéder à l'acquisition de certains terrains et servitudes pour les conduites et la station de pompage de la rue Mills ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Yves Béthencourt et résolu que que la Municipalité de Chelsea acquière de gré à gré ou par expropriation, aux fins municipales décrites ci-haut, le lot numéro 2 924 028 ptie, décrit et montré dans une description technique et un plan préparés le 8 juillet 2013, par M. Claude Durocher, arpenteur-géomètre, sous le numéro 24417D de ses minutes lesquels sont joints en annexe A et B.

QUE la Municipalité acquière, de gré à gré ou par expropriation, pour les mêmes fins, une servitude réelle sur le lot numéro 2 924 027 ptie, décrit et montré dans une description technique et un plan préparés le 16 septembre 2013, par M. Claude Durocher, arpenteur-géomètre, sous le numéro 24523 D de ses minutes lesquels sont joints en annexe C et D.

QUE Me Nério De Candido soit mandaté pour entreprendre les procédures requises et représenter la Municipalité dans ce dossier ;

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la prise

QUE le Conseil approprie les deniers requis à même les règlements 823-12, 824-12, 825-12 et 835-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION SPÉCIALE – 18 AOUT 2014

234-14

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Yves Béthencourt et résolu que cette session spéciale soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Charles Ricard
Directeur général/secrétaire-trésorier

Caryl Green
Maire